Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ambrières - Tome I

Ambrières, chef-lieu de canton, arrondissement de *Mayenne*, à 11 kil. N. ; à 42 kil. de Laval.

Anciens noms

Ambreras, 1080 (Script. Normanniae, 187). — *G. de Ambrariis*, 1128 (Généal. de Gorram). — *Ambreras*, 1135 (Script. Franc., d'après Cauvin). — *Ambieras*, 1135 (Hist. de Sablé, 185). — *Castellum de Ambreriis* ou *Ambieriis*, 1199 (Hist. de Sablé et Ampliss. Collectio de D. Martène). — *Censivae de Ambreriis*, XII^{e} s. (Arch. nat., t. 967). — *Apud Ambrerias*, XII^{e} s. (Ibid., 968). — *Castellum de Ambres*, 1201 (Rymer, t. 125). — Castellum de Ambreriis, 1204 (Arch. nat., L 969). — *Terra juxta Ambreres*, 1241 (Arch. nat., E 970). — *Parochia de Ambreriis*, 1277, *decima de Ambreriis*, 1281, *la paroisse d'Ambrières*, 1285 (Liv. blanc, 2^{e} partie, mss.). — *La châtellenie d'Ambrières*, 1281 (Chartrier du Rocher) 1312 (Bibl. nat., fds. fr., 8736) 1357 (Arch. nat., JJ 86, f° 30). — *Apud Ambreriis* (*sic*) 1406 (Liv. rouge). — *La baronnie d'Ambrières*, 1496. — *La terre d'A.,* 1513 (Acte notarié). — *Le baron de Vernie et d'A.,* 1598 (Titres de la fabr.). — *Hambrières* (Chronique de Bretagne, *apud* D. Morice). — *N.-D. d'Ambrières*, 1733 (*Insin. eccl.*). La situation du bourg, entre les deux rivières de la Mayenne et de la Varenne et si près de leur jonction, donne l'explication étymologique de ce nom.

Géographie physique

Géologie. — « La commune est traversée par une bande de schistes précambriens métamorphiques pincée entre deux massifs granitiques. Cette bande se dirige du N.-N.-O. au S.-S.-E. et s'élargit brusquement au S. Filons de diabase. » D.-P. Œ.

Le. territoire paroissial (2055 hect.) s'allonge du N. au S., suivant le cours de la Varenne sur une longueur de 8000 m., mais avec un développement sur la rive droite double de celui de la rive gauche. C'est ici le premier exemple de cette dualité que nous rencontrerons souvent entre l'église paroissiale et le château féodal. L'église se fonde la première sur un chemin, sur une rivière, dans un terrain accessible, sans souci d'une défense impossible pour une population rurale. Le château au contraire choisit, dans un voisinage plus ou moins rapproché, le lieu le plus susceptible d'être fortifié et prend le nom de la paroisse qui elle-même avait pris celui du pays. Dans la suite, les nouveaux habitants s'établissent de préférence sous la protection de la forteresse, surtout quand une enceinte murée s'y rattache offrant un abri plus sûr. Ce fut le cas pour Ambrières, aussi la plus forte agglomération se porta-t-elle sur la rive opposée à l'église. C'est là que Guillaume le Bastard avait trouvé pour camper son premier donjon un rocher escarpé, inaccessible vers la Varenne, et dont les deux flancs avaient encore le retranchement naturel de deux vallées et de deux ruisseaux. Dans le lointain, des sommets supérieurs dominent la ville et bornent l'horizon, mais la position n'en est pas moins forte. Le sol, presque également accidenté sur les deux rives, présente des altitudes de 124, 130 et 140 m., alors que la rivière coule au niveau de 90 m. à son confluent. Tous les affluents de la Varenne sont rive droite sur le territoire d'Ambrières. Si, pour se rendre compte de sa position géographique, on examine la région environnante de la petite cité, on la trouve séparée du pays de Mayenne par les deux rivières, dont le confluent est à 2 kilom. au S. d'Ambrières, et par la Colmont qui, un peu plus loin, vient grossir la Mayenne des eaux de tout le N.-O. du département. De sorte qu'Ambrières a plus d'ouverture et d'accès vers le nord normand que vers le sud mayennais ; aussi l'a-t-

on regardée comme l'un des deux chefs-lieux du Passais, petit pays qui tient surtout à la Normandie, et l'on s'explique comment les ducs normands trouvèrent des convenances et des facilités à s'y poster et à s'y maintenir.

Dès la fin du XVII[e] siècle, il ne restait plus que des vestiges du château ; Jaillot indique encore la ville comme une ville murée ; une vue d'Ambrières dans la *Mayenne pittoresque* (1844) montre aussi une partie du donjon que M. le baron de Wismes a pu décrire ainsi . « Coupé par le milieu, de sa base au sommet, il a gardé sa majestueuse hauteur. A l'intérieur c'est une tour creuse, au dehors une construction quadrangulaire de bel appareil ornée de contreforts. On remarque au pied de cette tour énorme des bâtiments dont une partie paraît fort ancienne. » Ces ruines ont encore subi depuis des dégradations sérieuses ; elles avaient été, après procès, reconnues en 1843 la propriété de M. de Chavagnac qui les vendit, en 1845, à MM. Salhes et Taurignan.

Quant à l'enceinte de la ville, on peut encore la reconstituer grâce à quelques substructions, spécialement dans les caves des maisons de la chaussée, à quelques pans de murs et aux accidents du terrain. Elle suivait à peu près l'ellipse allongée marquée sur le plan par le boulevard qui fait le tour de la cité. Elle comprenait l'enclos du château, le boile ou cour extérieure et la ville, chacun avec une clôture propre. La chapelle primitive de la ville et du château est probablement celle dont la crypte romane se voit encore dans les bâtiments de l'école libre dirigée par les sœurs d'Évron. Elle est voûtée en berceau, partagée intérieurement dans sa longueur en quatre travées par des contreforts et cintres saillants. La chapelle supérieure, de temps immémorial transformée en habitation d'ouvriers, montrait, dans l'un de ses pignons que j'ai vu démolir, une grande arcature ogivale servant d'encadrement à deux ouvertures plus petites.

Les temps des guerres féodales passé, l'agglomération qui entourait l'église s'accrut et, de nos jours, c'est de ce côté que la ville a pris et prendra de l'extension. Une tour située entre l'église et le presbytère, démolie seulement depuis soixante ans, faisait partie, croit-on, de l'ancien manoir épiscopal et était le centre du fief de Régale. Le pont signalé en 1483 et 1533 et certainement bien plus ancien, souffrit beaucoup de l'inondation et du dégel de 1784. Les réparations jugées nécessaires pour l'entretien de ce pont « passage très important pour le commerce du Bas-Maine et pour la fréquentation des foires et marchés » furent estimées par l'intendant de Tours à 500 l. En 1833, l'arche du milieu consistait encore en une mauvaise travée de bois ; c'est en cet état que le pont figure sur un dessin du cabinet des estampes daté de 1839 ; mais le pont, solidement construit, paraît avec ses trois arches en pierre, dans le dessin de M. Messager de 1844.

Le chemin d'Ambrières au Mans passait par le Teil d'Hambers au XV[e] siècle. En 1700-1710, le maréchal de Tessé et les habitants représentent au roi que le chemin pour aller d'Ambrières à Mayenne, « appelé le Tertre ou la Chaussée, contenant 129 toises de longueur et 3 toises de largeur, est ruiné de telle sorte qu'on ne peut y passer sans danger, quoique ce soit le seul passage pour la communication de la province du Maine avec la Normandie. » Le roi chargea M. Chauvelin de faire mettre en adjudication au rabais, et pour un prix qui n'excédât pas les 450 l. promises par le maréchal et les habitants, les réparations à exécuter. La carte de Jaillot indique, comme passant à Ambrières, la route déjà citée de Mayenne à Domfront, et comme convergeant autour de la ville celles de Lassay, du Pas et de Gorron, enfin celle de Soucé. En 1781, les habitants demandent encore qu'il soit ouvert un chemin d'Ambrières à Mayenne. A l'époque de la rédaction du plan cadastral (terminé le 25 août 1835 par M. Lioust) tous ces chemins sont indiqués mais comme chemins non entretenus ; la grande route (Mayenne à Caen) est seule en état de viabilité. Depuis, ont été construites : la route départementale de Fougères a Couterne, le chemin de grande communication de Passais, celui d'intérêt commun de Melleray et quelques chemins vicinaux qui relient directement Ambrières avec les communes limitrophes ou voisines de Chantrigné (5000 m.), Saint-Loup-du-Gast (4000 m.), la Haie-Traversaine (4200 m.), Saint-Mars-sur-Colmont (6000 m.),

Oisseau (6000 m.), Gorron (14.000 m.), Couesmes (10.000 m.). La ligne ferrée de Mayenne à Caen traverse la commune, mais sans franchir la Varenne, du S.-E. au N. sur une longueur de 5 kilomètres.

Foire et assemblée

Il y avait *foire* et *assemblée* à Ambrières le jour de Saint-Michel au XV^e^ siècle. Jacques de Surgères, alors seigneur de paroisse, ayant fait visiter et exécuter ce jour-là, en 1483, « les cordouenniers et les tanneurs estalans » par ses officier, fut cité aux assises du Mans pour avoir entrepris sur les droits du roi et sur l'office de son martelage. Quatre foires furent établies ou confirmées par arrêté du mois de juin 1683 en faveur de M. de Tessé. Celle de l'Angevine se tenait alors près de l'église et, plus tard, dans un champ sur la route de Cigné, au-dessus du pressoir de Roquereau ; le droit de coutume ou de prévôté en avait de temps immémorial, dit-on en 1741, été cédé par, le seigneur de Tessé à la fabrique. Six foires existaient en 1752 ; à la Saint-Joseph, à la Saint-Eutrope (30 avril), à la Saint-Pierre-aux-Liens, le lendemain de l'Angevine, à la Saint-Michel (29 septembre), le lendemain de la Conception. La prévôté sur les moulins d'Ambrières valait 120 l. par an en 1517 ; celle sur les foires était affermée 5 écus d'or en 1585. En vertu d'un tarif du 3 février 1681, le seigneur percevait 10 sols par cent pesant de fil vendu aux foires et marchés et, vers la même époque, le prix des bancs pour étalage aux halles rapportait 1000 l. Actuellement, la plupart des foires sont fixées au samedi, jour du marché hebdomadaire ; deuxième samedi de janvier, samedi avant la mi-carême, troisième d'avril, deuxième de juin, premier d'août ; trois sont fixées au 8 septembre, au 16 octobre, au 13 décembre.

Agriculture

Au sujet de l'agriculture, le rapport de Miroménil disait : « Le fond, est bon en partie, il y croît du seigle, de l'avoine et du sarrasin. » Le Paige reproduit cette note. Inutile de dire que la culture du froment est aujourd'hui la principale. En 1680, Ambrières comptait 19 métairies et 77 closeries ; on ne compte plus aujourd'hui que 75 habitations de toute nature. Les principaux villages sont : Louiseval, 25 hab. ; — la Roussière, 25 hab. ; — la Mancellière, 32 hab. ; — les Champs, 27 hab. ; — Jugné, 40 hab. ; — le Jariais, 21 hab. ; — la Moricière, 17 hab. ; — Oignon, 25 hab. ; — le Marais, 27 hab. ; — Lignières, 26 hab. ; — Mons, 53 hab. ; — Vaucé, 19 hab. ; — la Courtille, 18 hab.

Population, administrations

Population : la moyenne des naissances est seulement de 42 en 1630 et de 54 en 1700 ; le nombre des feux d'après le mémoire de M. de Miroménil vers 1680, est de 278, ce qui prouve que les chiffres suivants désignent les feux imposables : 150 feux en 1698 ; 242 feux en 1700 ; — 224 feux en 1712 ; — 216 feux en 1715 ; — 219 feux en 1732 ; — 1138 hab. en 1726 ; — 1300 communiants en 1780, puis au commencement du XIX^e^ siècle, par une cause que je ne connais pas, le nombre des habitants atteint : 2160 hab. en 1803 ; — 2519 hab. en 1821 ; — 2570 hab. en 1831 ; — 2432 hab. en 1841 ; — 2493 hab. en 1871 ; — 2665 hab. en 1881 ; — 2615 hab. en 1871 ; — 2665 hab. en 1881 ; — 2480 hab. en 1891, avec 1383 hab. de population agglomérée.

Bureau de poste et de télégraphe, de perception et d'enregistrement (1840), *station de l'Ouest, gendarmerie, notaire et huissier.*

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse. — Autrefois du diocèse du Mans, de l'archidiaconé et du doyenné de Passais, aujourd'hui doyenné (5 nivôse an XIII) de l'archiprêtré de N.-D. de Mayenne ; en 1790, chef-lieu de canton, avec Cigné et le Pas, du

district de Mayenne ; en 1799, de la mission de Mayenne.

L'*église*, dédiée à la Sainte Vierge, est un vaste édifice qui, dans sa simplicité du roman le plus sobre, offre l'un des meilleurs types des églises rurales de cette époque en notre pays. Elle n'a subi que peu de réparations, la plus importante est la reconstruction du pignon méridional. Le monument avec son style caractéristique, son appareil en feuilles de fougères, ses embrasures de fenêtres au glacis échelonné comme au donjon de Sainte-Suzanne, est aujourd'hui à peu près tel qu'il fut construit vers la fin du XI^{e} s., pendant l'occupation anglo-normande. Le chœur était à mur droit — aujourd'hui percé d'une large porte communiquant avec la sacristie, bâtie en 1686, — mais deux absidioles s'ouvrent dans les transepts à l'orient ; déformées en 1697 par des boiseries qui en cachaient la profondeur, — travail de Jean Foucher, sculpteur, et de René Lebourdais, menuisier, — ces absidioles sont dégagées maintenant et décorées de peintures modernes qui en remplacent de très anciennes encore visibles en 1828. A l'entrée du chœur, une curieuse inscription en caractères gothiques du XVI^{e} s., donne en dix quatrains octosyllabiques, précédés d'un prologue de dix vers, une leçon ancienne des commandements de Dieu (Voir *Commission historique de la Mayenne*, II, 28 ; *Semaine relig.*, 1872, p. 591). Avant l'installation du maître autel au milieu du chœur, un grand manteau ducal, peint sur le mur du fond et soutenu par deux anges, servait d'encadrement à l'écusson de Froulay. Julien Mignot l'avait peint en 1722 et fournit en même temps la chaire et l'*Ecce Homo* qu'on voyait encore en face il y a quelques années. Les boiseries actuelles viennent de l'abbaye d'Évron. Il y eut en 1758, d'importantes réparations faites à l'église et auxquelles contribuèrent le chapitre du Mans, la fabrique, et les héritiers de M. Deslandes, curé décédé. On avait supprimé, en 1710, deux autels dans la nef. A l'autel de N.-D.-de-Pitié, un tableau, donné par le seigneur de Vilfeu du Bois-Foburin, représentait le donateur avec plusieurs saints rois au milieu des lys. Ce personnage, au moins original, avait aussi donné au curé, en dîmes et en revenus, des biens considérables, à charge de recommandation au prône. Aux deux côtés de la chapelle de saint Roch, jadis décorée de fresques, ainsi que celle du Rosaire, Anne Le Clerc, veuve de Pierre Drouet, juge de la baronnie, avait fait élever, le 23 décembre 1674, pour elle, son mari et ses parents, deux tombeaux de marbre noir supportés sur de petites colonnes. Ces pierres tombales supportent aujourd'hui les colonnes de la façade extérieure de l'église. Les autels modernes sont dédiés, côté de l'évangile : à N.-D.-de-Pitié, à saint Nicolas, à sainte Anne et à saint Jean ; côté de l'épître : à saint Roch, au Rosaire, à saint Julien, au Sacré-Cœur. La confrérie du Rosaire est antérieure à 1626 ; François Ruppé, curé, en avait fondé la lampe en 1711 ; celle du grand autel était entretenue par le produit du *trait de dîme de la lampe*. Extérieurement l'édifice est sans décoration, des contreforts droits, des archivoltes à moulures saillantes sont les seules lignes qui s'y dessinent. La tour carrée massive, flanquée d'une tourelle pour l'escalier, s'élève sur le milieu du transept, couronnée d'un toit en pyramide, brisée aux deux tiers de sa hauteur, pour se terminer en une flèche ordinaire ; elle fut réparée en 1760 sur les plans et devis de M. Crochas.

Chapellenies. — La *Fieudière*, dite aussi de Bouchevreau, fondée en 1507 par Guillaume Le Provost, curé, à charge de quatre messes par semaine ; parmi les chapelains, plusieurs membres de la famille Fourneau, entre autres Guy-Antoine F., recteur de l'Université (V. ce nom), 1749. Le temporel fut vendu nat^{t} le 16 septembre pour 11.700 l. — La chapelle de Beaugé, de deux messes, fondée en 1542 par Michel Charbonnier, desservie dans l'église après la suppression de la chapelle de Beaugé. — La *Chaignardière*, à la présentation de l'évêque ; le curé en jouissait ordinairement. — La *Chevalerie*, dotée de 50 l. de rente sur les terres de Maimbray et de Cormeray, par Guy Billard, sieur de Lorrière, juge criminel à Mayenne, et Marie Pouyvet, sa femme, 1697. — La prestimonie des *Crochays*, de quatre messes par semaine, fondée par Geoffroy de Crochays, prêtre, 1648, inhumé près de l'autel de Sainte-Barbe, près de Jean de Crochays, son oncle. — Messes du Saint Nom de Jésus, le mercredi, de la Vierge, le samedi, fondées en 1606 par Julien Moreau ; messe basse du dimanche, par M. Taupin, prêtre, 1665. Gilles Thibet, sieur de la Motte, et Marguerite Berault, sa femme, en faisant une fondation pieuse, donnèrent aussi 360 l. pour l'achat d'une belle croix d'argent, couverte d'or, de pierreries et de figurines dorées.

Cet objet d'art, où le nom des donateurs était gravé, figure encore sur un inventaire de 1793. Un émail représentant la Vierge avec l'Enfant-Jésus, fut trouvé, en 1838, sous la couverture de la chapelle de Saint-Jean.

Le *cimetière* qui entourait encore l'église en 1840, est transféré route de Lassay ; l'ancien terrain forme une place entourée de grilles en fer. Le *presbytère* a été reconstruit, sur l'emplacement du vieux, par M. Cointet et en partie à ses frais. La cure relevait féodalement de la seigneurie épiscopale de Touvoie, par le fief de la Régale, et possédait elle-même un petit fief qui s'étendait sur la Harguelinière (Cigné), la Follie et la Roblinière d'Ambrières. Un vicariat est érigé par décret du 28 juillet 1818.

Ambrières fut quelque temps, dans les premières années du XII^{e} s., chef-lieu d'un *doyenné* dont on ne connaît qu'un seul titulaire, *Guillaume*, cité dans l'acte de translation des religieux de Saint-Martin de Mayenne au prieuré de Saint-Étienne, dans le château (1120 ?) et dans une charte de Savigny, où figure saint Vital de Mortain (1118-1120). J'ignore quelles étaient les paroisses comprises dans ce doyenné, s'il ne représente pas celui qu'on désigne sous le nom de Passais manceau.

Curés : le titulaire ne résidait pas en 1453-1460 ; ses fonctions étaient remplies par deux chapelains-fermiers, Jean *Vairon* et Jean *Leroy*. — Guillaume *Leprovost*, 1507. — Nicolas *Lefebbre* eut procès avec l'évêque de Sisteron, abbé de Montirandes (*sic*). — Jean *Moreau*, démissionnaire, 1549. — Pierre *Moreau*, 1549. — Nicolas *Touzard*, clerc du diocèse d'Amiens, pourvu en janvier 1560. — Marin *Boudet*, 1560-1574, posséda de nombreux bénéfices : les cures de Saint-Georges-Buttavent, 1551, du Ribay, 1560, le prieuré de Berne ; il intervient comme partie intéressée dans un concordat au sujet du prieuré de l'Habit de Chailland, 1565. — Guillaume *Du Goutil*, de la paroisse d'Ambrières, fils de Guillaume Du G. et de Nicole Le Clerc, résignataire du précédent, 18 août 1574, devint chanoine du Mans et demeurait en cette ville, paroisse du Crucifix, laissant administrer sa paroisse par un vicaire dès 1577 ; il fut aussi prieur de Priz ; † janvier 1596. — Nicolas *Hayrie*, en faveur duquel avait eu lieu la démission du curé-chanoine, resta en possession malgré les prétentions de Guillaume Gérard, du diocèse de Beauvais, et d'Alexandre Laigneau, qui tous deux requéraient le bénéfice comme gradués de l'université de Paris. — Michel de *Beniès* résigne, 1649. — Jean *Cousin*, neveu du précédent, âgé de 24 ans et étudiant de l'Université de Paris, 1629, prétendait aussi à un canonicat en l'église de Chartres ; il est, en 1650, conseiller et aumônier du prince de Condé, docteur de Sorbonne, 1670, et meurt au mois d'avril 1679. — Pierre *Chenard*, du diocèse de Paris, maître ès arts et bachelier en théologie, pourvu par l'évêque du Mans le 4 avril 1679, ne prit possession que le 4 janvier 1680 et se démit, 1681. — Antoine *Lemarchand*, 24 janvier 1681, permuta presque aussitôt avec Nicolas Hayrie, sieur de la Cheveronnière, prieur de Saint-Jean-de-la-Motte, puis rentra dans sa cure d'Ambrières, 6 mai 1685, et le 10 mai 1692, « ne pouvant plus soutenir la charge de ladite cure à cause de ses infirmités », il la résigna sous réserve de 500 l. de pension. — François *Ruppé*, 1692 † 1712. — Adrien *Deslandes*, prêtre habitué à N.-D. de Mayenne, nommé par M^{gr} de Crévy, 5 novembre 1712, résigna, étant en paralysie, le 24 janvier 1739 et mourut le mois suivant ; — Louis-Jean *Deslandes*, prêtre habitué et confesseur à Saint-Denis-de-Gastines. — André *Champion* permute avec le suivant, 24 février 1766. — Athanase *Auger*, prêtre du diocèse de Paris, y demeurant, paroisse de Saint-Godard, et professeur de rhétorique au collège de Rouen, à Paris, venait d'être pourvu de la cure de Brécé ; il ne garda que quelques mois celle d'Ambrières qu'il échangea par acte passé à Rouen le 20 mai 1767 avec : — Jacques-Claude *Desnos*, né au Grais, près Argentan, en 1729, professeur de philosophie et de physique au collège de Rouen, à Paris, titulaire d'une des petites prébendes, dites de 25 marcs, en l'église de Rouen, chapelain de Saint-Jean-l' Évangéliste en la paroisse du Bourg-Dieu, même diocèse, prit possession de sa cure le 30 mai 1767. « Il a de l'esprit et est instruit, fait tout le bien qu'il peut ; d'un caractère dur. » Le prêtre qu'on jugeait ainsi à l'évêché jouissait de l'estime de ses confrères et de l'affection de ses paroissiens. Il assista à l'assemblée du Maine pour l'élection des députés aux États généraux en son nom et comme représentant des curés d'Oisseau et de Saint-Loup ; prêta, le 20 janvier

1791, un serment sous réserve « de tout ce qui donnerait atteinte à la religion catholique » ; resta dans la paroisse jusqu'en juin 1792, malgré la présence de l'intrus ; fut renfermé ensuite à Patience d'où il s'évada le 14 octobre pour revenir à Ambrières retrouver Joseph Deslandes, son vicaire. Surpris tous les deux dans la nuit du 24 au 25 mars 1793 par un détachement du bataillon d'Aunis, venu de Lassay, chez M[lle] Rommaigné de la Rongère, ils se disputèrent l'un l'autre l'honneur du sacrifice. La cachette ne pouvant contenir qu'une personne, M. Desnos fut forcé de s'y blottir. Le vicaire, saisi dans le grenier, fut fusillé à bout portant, traîné nu sur le pont et achevé à coups de baïonnettes. Né le 9 mai 1763, à Courson (Calvados), il était vicaire à Ambrières depuis 1788. M. Desnos, arrêté ensuite, fut reconduit à Patience, puis à Rambouillet ; relâché en 1795, il se hâta de revenir au milieu de ses paroissiens et fut nommé supérieur de la Mission de Mayenne en 1797. Le commissaire républicain du canton lui procura tous les moyens d'exercer son ministère sans retomber aux mains des perquisiteurs. M. Desnos ne pouvait quitter une paroisse à laquelle l'attachaient tant de services et tant de dévouements, il y resta au Concordat et mourut en fonctions le 7 juillet 1810. Jean-Baptiste Malfilâtre, aussi vicaire depuis 1788, fut aussi fidèle et généreux que ses collègues ; il est mort curé de Placé, 20 juin 1822. L'intrus d'Ambrières, Jean-François Rommaigné, installé le 14 août 1791, apostasia le 21 janvier 1793, se maria et devint, sous l'Empire, juge de paix à Bonnétable. Les successeurs de M. Desnos furent : Charles *Levacher*, religieux, démissionnaire en 1821 ; — Jean-Jacques *Éperon*, curé de Fougerolles, † 8 août 1844 ; — Joseph *Cointet*, curé de Saint-Pierre-sur-Orthe, † 1859 ; — Jacques *Chesne*, curé de Javron, † 1871 ; — Pierre *Trillon*, curé de Jublains, † le 5 janvier 1879 ; — M. *Royer*, 1879-1898.

Établissements de charité

Établissements de bienfaisance. — La maladrerie située à proximité du Pont-Landry, avait des biens et un cimetière où on allait encore en procession avant la Révolution d'après M. Almire Bernard. Ces biens étaient devenus la propriété de la fabrique. Le *bureau de charité* fut fondé par M. François Ruppé, curé d'Ambrières, qui légua par testament, en 1711, la métairie de la Charmoyère et la closerie de la Blandinière (le Pas), la terre du Grand-Jugué, avec une maison et des jardins dans la ville d'Ambrières. François Sottin, sieur de la Bourgaudière, Michel Sottin, prêtre, ses frères et ses sœurs, lui firent don, en 1746, d'une rente et d'un taillis. — Par son testament du 26 juillet 1698, dame Anne Leclerc, âgée de 90 ans, veuve de Pierre Drouet, juge général de la baronnie d'Ambrières, avait légué « tous ses meubles, tous ses acquets et la tierce partie de ses propres », soit pour l'établissement d'une communauté religieuse dans la maison où elle faisait sa demeure, soit pour la fondation d'un hôpital « où il y aura des personnes qui instruiront les jeunes enfants » à charge de trois messes par semaine. Ce fut cette dernière destination qu'on assigna à ce legs important, qui fut accepté le 26 juillet 1699 par l'assemblée des habitants et par lettres patentes du roi, en date du même mois, enregistrées au parlement le 14 août 1706. Après un long et coûteux procès engagé par les héritiers, le testament fut confirmé par deux sentences du parlement et laissait en faveur de l'hôpital les Grandes et les Petites Rouzières, une maison et des pièces de terre à Montalon, la Grande Maison de la ville d'Ambrières, avec ses dépendances, la closerie de Coulonge et la Pouchardière en Couesmes, la Guiloire et les Champs (le Pas), la Girardière à Cigné, et tout un trésor de pièces d'or, qui profitèrent surtout au fisc parce qu'elles étaient de vieil or et non réformées. Les statuts de l'hôpital rédigés le 24 décembre 1710 stipulent l'établissement d'un bureau, présidé par le curé et composé du premier officier de justice, du procureur fiscal et de deux notables choisis par le général des paroissiens ; un aumônier nommé par l'évêque sur la présentation des seigneurs d'Ambrières, était chargé de dire la messe tous les jours et de faire l'école gratuitement aux enfants pauvres. La chapelle Sainte-Anne, sur la place du château, fut affectée aux besoins de l'hospice. Malgré un article des statuts qui demandait des sœurs grises de Saint-Vincent de Paul, l'hospice fut desservi par de pieuses filles qu'on trouve qualifiées « gouvernantes et sœurs de charité de l'hospital. » Dans le compte rendu de sa visite fait vers 1780, le doyen signale l'hôpital gouverné par des administrateurs, « l'évêque du Mans, dit-il, et le comte de Tessé, sont chargés

d'y veiller, les malades sont soignés par trois filles qui ne sont associées à aucune communauté ; une d'elles doit faire les petites écoles, et le chapelain, une fois la semaine, aux garçons. » En 1786, trois religieuses de Rennes vinrent prendre la direction de l'hospice sur l'invitation des administrateurs. Deux d'entre elles, Anne et Marie Ménard, le 28 frimaire an II (13 décembre 1793), se démirent de leurs fonctions de directrices de l'hôpital « vu leur mauvaise santé ». Le 13 ventôse an VI (3 mars 1798) « les citoyennes Marie Boisgontier et Marie Maugé, demeurant à l'hospice civil de chef-lieu de canton d'Ambrières », mise en demeure de prêter le serment de haine à la Royauté déclarèrent « que les occupations de l'hospice auquel elles sont attachées ne leur permettent pas de continuer les écoles, que si elles l'ont fait jusqu'à ce jour, ce n'a été qu'à la réquisition de leurs concitoyens, et de suite se sont retirées, ajoute le procès-verbal, sans signer, quoique invitées de le faire. » Mathieu Chantel, chapelain, refusa le serment schismatique, et mourut dans les prisons de Rambouillet le 14 janvier 1794. Aujourd'hui l'hospice est desservi par trois religieuses d'Évron.

Écoles

Écoles. — Par acte daté du 30 novembre 1666 « Nicolas de Bouillon, prêtre, prieur de Saint-Léonard de la Barre, conseiller et aumônier ordinaire du roi, curé de Meudon, en son nom et au nom de ses sœurs… donne à François Belliard, prêtre à Ambrières, la jouissance d'une maison et ses dépendances, au haut du Roquereau, un jardin, une pièce de terre, à charge d'instruire les enfants pauvres de ladite paroisse qui n'auront moyen de le salariser par chacun an… (Il veut) qu'après le décès dudit sieur Belliard, le plus proche de ses héritiers présente la jouissance desdits immeubles à tel autre prêtre que bon luy semblera, en présence et assistance de M. le curé. » A la même époque, Mathieu Legras et Renée Fouquault, sa femme, léguaient une petite rente de 20 sols « pour un régent ou maistre d'écolle de la ville d'Ambrières. » Comme il a été dit précédemment, le chapelain de l'hôpital devait faire, une fois par semaine, la classe aux garçons qui s'y trouvaient. Pierre Legras, instituteur à Ambrières, mis en demeure de prêter le serment de *haine à la royauté*, le 13 ventôse an VI (13 mars 1798) sous peine « de cesser à l'instant ses fonctions, déclara que sa santé ne lui permettait pas de continuer davantage les écoles », et se retira sans vouloir signer. L'école actuelle des garçons reçut en 1883 un agrandissement dont le devis estimatif était de 26.000 fr. Elle comporte un cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur. L'école des filles était annexée à l'hôpital, où, d'après la volonté de la fondatrice, Anne Leclerc, il devait y avoir des personnes qui instruisissent les jeunes enfants. C'est ce qui fut exécuté. Une des demoiselles « gouvernantes » de l'hôpital était chargée de l'école. Marie Boisgontier et Marie Maugé aimèrent mieux, le 13 ventôse an VI, renoncer à leurs fonctions de maîtresses d'école que de prêter le serment de haine à la royauté. L'école des filles, tenue par les sœurs d'Évron, et construite en 1879 pour le prix de 53.480 fr. a été laïcisée en 1896. Aussitôt une école libre a été ouverte. — La salle d'asile fut fondée par M^{r} Cointet, curé d'Ambrières, 1814-1819, avec le secours de M^{lle} Adèle Le Pescheux, fille de l'ancien juge de paix, et de M. François Sottin-Jugué, ex-maire.

Féodalité

Féodalité. — L'érection en baronnie de la châtellenie d'A. n'est connue par aucun acte dont on puisse préciser la date. Son union avec les trois autres baronnies de Froulay, de Tessé, de Châteauneuf, pour former le comté de Tessé, date de 1596. Elle relevait de Mayenne et devait un chevalier d'ost pour accompagner son suzerain jusqu'au Mans pour la garde du comté du Maine. La terre était estimée en 1675, bien au-dessous de sa valeur, 2500 l. Les seigneurs avaient droit de présentation à la cure de Lesbois. Le régisseur déclara le 15 septembre 1793 que M. de Tessé avait emporté au Mans tous les titres de la baronnie. La justice, exercée par un bailli et un procureur fiscal, s'étendait sur dix paroisses : Ambrières, Cigné, Soucé, Couesmes, Lesbois, Le Pas, Vaucé, Saint-Mars-sur-Colmont, pour le tout, et sur partie d'Oisseau et de Brécé. Il y avait six avocats au siège en 1680, et dès

1467 le seigneur d'Ambrières soutenait contre le comte du Maine qu'il avait droit à deux sergents et non à un seul. « Les papiers de la justice de la ci-devant baronnie d'Ambrières, déclare-t-on en l'an V, avaient été déposés dans une armoire à l'hôpital général, en grande quantité. » Ils ne se trouvent pas aux archives départementales.

A partir du XIII^{e} s., comme on va le voir les seigneurs d'Ambrières ne sont autres que les barons de Mayenne qui avaient retrouvé ainsi une partie de leur domaine primitif. — Henri d'Avaugour, l'un d'eux, confirme encore en 1285 la possession d'une dîme en Ambrières au chapitre du Mans. Il fit avec Guillaume, son frère, un accord au sujet de la terre et châtellenie. Comme ce dernier ne laissa pas d'héritiers directs, on doit croire qu'Ambrières et Saint-Aubin-Fosselouvain échurent à Blanche d'Avaugour, sa sœur, mariée en premières noces (1290) à Geoffroy d'Ancenis, car Béatrix de Rochefort, sa petite-fille, issue de Thibaut de Rochefort et de Jeanne d'Ancenis, porte ces terres en dot à Jean de Craon, seigneur de la Suze. Quand elle mourut, en 1421, le rachat fut ouvert et abonné à 1000 livres payables à la duchesse d'Anjou, comtesse du Maine. La possession fut alors disputée entre les héritiers naturels et les partisans des Anglais. Amaury de Craon, fils de Béatrix de Rochefort, était mort à Azincourt (1415), sa sœur aînée avait épousé Guy de Laval, dont avait déjà hérité le trop fameux Gilles de Retz son fils. Il fut jugé que tous les *profits* de la terre d'Ambrières, suivant la coutume de Normandie, appartiendraient à la reine de Sicile, dame de Mayenne, jusqu'à ce que Gilles de Retz qui avait alors quatorze à quinze ans (février 1422) eût ses vingt ans accomplis, et que le mineur aurait seulement pour sa provision le tiers des revenus. Mais, de son côté, le duc de Bedford, gouverneur du Maine pour le roi d'Angleterre, confisquait le 14 juin 1423, Ambrières et Saint-Aubin sur Jean de Craon, tuteur de son petit-fils, et en faisait don à Jean de Montgommery. Ce don en faveur d'un traître était encore confirmé par le roi d'Angleterre le 10 avril 1428. En vertu de quel droit ou de quelle convention, après l'expulsion des Anglais, Hardouin de Maillé, grand-maître d'hôtel de la reine-mère, était-il seigneur d'Ambrières (1454) ? Tout ce que je puis dire c'est qu'il avait épousé le 13 juin 1412 Perronnelle d'Ambroise, fille d'Engelger d'A. et de Jeanne de Craon, et qu'Amaury de Craon, tué à Azincourt, avait lui-même épousé Marie d'Ambroise, fille du même Engelger. Les seigneurs d'Ambrières sont ensuite : Jacques de Surgères, chevalier, seigneur de la Flocellière, chambellan du roi, mari (1452) de Renée de Maillé, après 1466. — René de Surgères, fils aîné, rend aveu au roi pour Ballon et Ambrières, 1487, teste, 20 octobre 1491. — Olivier Baraton, seigneur de la Roche-Baraton, mari de Françoise de Surgères, fille de Jacques, qui n'était pas seule héritière, car son mari acheta pour 800 l. une partie de la seigneurie, 1497 ; il est représenté à la proclamation de la Coutume du Maine, 1508, demeure quelquefois à Ambrières, et meurt de 1517 à 1537. — Renée Baraton, fille et héritière, femme de Christophe de Sévigné, lequel comme tuteur de Claude et Joachim, ses fils, fait le retrait lignager du fief de Lesbois vendu par Olivier Baraton ; il meurt à Angers en revenant de la journée de Moncontour, 1569. — Jean du Bellay, par acquisition du 3 avril 1547, marié : 1° à Françoise de Villeprouvée, 2° à Françoise de Mailly ; Antoine de Neuville, baron de Magnac, second époux de celle-ci, fut de ce chef qualifié seigneur de Mireimont et d'Ambrières. — René du Bellay, mari de Jeanne de Souvré, 1575-1581. — Jean de la Ferrière, par acquisition du 3 janvier 1581, mari de Françoise de Raveton, nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 2 juillet 1569. — André de Froulay, du chef de Thomasse de la Ferrière, qu'il épousait en 1567. — René de Froulay, qui fait ériger en comté les baronnies de Tessé, d'Ambrières, de Froulay et de Châteauneuf, époux de Marie d'Escoubleau. — René de Froulay, mari (1638) d'Anne-Madeleine de Beaumanoir, à la mort de laquelle (1685) on sonna deux jours et deux nuits à Ambrières et un jour et une nuit à la fin du trentain. — René de Froulay, le célèbre diplomate, puis maréchal de France ; occupé aux affaires de l'État il laissa administrer sa fortune par sa mère d'abord qui en 1671, 1673, donne des baux pour Ambrières, puis à Marie Aubert d'Aunay, qui du château de la Touche (Ambrières), le 3 février 1681, signe le tarif de la prévôté des foires et marchés d'Ambrières, et fait en 1706 une entrée solennelle dans la ville. — René-Mans de Froulay, lieutenant du roi au gouvernement du Maine, du Perche et de Laval ; Marie-Elisabeth Bouchu de Lessart, sa femme, donne bail en 1729 au prix de

1000 l. par an de la coutume d'Ambrières. — René-Mans de Froulay, petit-fils du précédent, né du mariage de René-Marie de F. qui, tué en 1742 à la sortie de Prague, ne fut pas seigneur d'Ambrières, et de Marie-Charlotte de Béthume-Charost, succéda à son grand-père en 1746, fut aussi lieutenant général au gouvernement des comtés du Maine, Perche et Laval, et gouverneur particulier de la ville du Mans ; un arrêt du conseil (avril 1753) l'obligea à faire réparer les ponts, chemins et chaussées de la baronnie d'Ambrières, et lui interdit provisoirement de percevoir aucun droit de péage ; avec Adrienne-Catherine de Nouailles, sa femme, il nomme une cloche d'Ambrières qui existait encore en 1860 ; il fut député pour la noblesse du Maine aux États-généraux, émigra, rentra après le 18 brumaire, et mourut à Paris le 21 janvier 1814. La comtesse, d'abord entichée des idées révolutionnaires, fut légataire des biens de son mari auquel elle ne survécut que dix jours, laissant tout ce qu'elle possédait dans la Sarthe et la Mayenne, Ambrières compris, à M. Gabriel-Jean-Georges de Chavagnac, dont le grand-père, Henri-Louis-Clair de Chavagnac, avait épousé Anne-Angélique de Froulay, tante de son mari.

Notes historiques

Notes historiques. — On sait comment fut décidée la construction du château d'Ambrières. Guillaume le Bastard venait de triompher pour la seconde fois d'une ligue redoutable à la tête de laquelle se trouvait le roi de France Henri I^{er}, Eude, son frère, et Geoffroy Martel, comte d'Anjou. La victoire de Mortemer (1055 avant Pâques) avait découragé le roi lui-même. Pour répondre aux attaques dont le comte d'Anjou était le principal instigateur, pour le punir d'avoir porté les armes et de s'être établi jusqu'à Alençon et surtout de lui disputer le comté du Maine, Guillaume résolut de construire une forteresse sur le territoire du baron de Mayenne, qui avait pris parti pour son adversaire. Il choisit Ambrières, au confluent de la Mayenne et de la Varenne, à quatre lieues de Mayenne, pour y établir un poste avancé. Il convoqua tous ses chefs pour prendre part à cette œuvre, *principes militiæ suæ commonuit dux, intra terminos Martelli Andegavensis ad Ambreras construendas mature adesse paratos*. En même temps et par bravade il défia Martel de venir l'empêcher. Geoffroy de Mayenne ne pouvait voir sans crainte un château si menaçant s'élever en face du sien ; il supplia le comte d'Anjou, son suzerain, de venir à son secours. « Je veux que vous m'abandonniez comme le plus lâche des maîtres, si je laisse faire ce que vous redoutez », répondit Martel. Pourtant au jour dit, le Normand se mit à l'œuvre ; on lui annonce la prochaine arrivée de l'Angevin ; il l'attend, puis, ennuyé de ne rien voir venir, il laisse dans la place des hommes et des munitions, licencie ses troupes avec ordre de revenir au premier bruit de guerre. Martel n'attendait que le départ du duc, il accourt avec Guillaume de Poitiers, son suzerain, avec Eudon, prince breton, avec Geoffroy de Mayenne, le plus ardent et le plus intéressé à l'entreprise. Il se rend compte de la position et de la force du château, veut d'abord le forcer par la mine, puis tente l'assaut que les Normands repoussent à coups de flèches, de pierres, de projectiles de toute sorte, à coups de poutres, de lances. Les assaillants se retirent avec des pertes cruelles. Ils reviennent battre les murs à coups de bélier, mais leur machine se brise sous les projectiles des assiégés. Averti de la présence de son ennemi, Guillaume rassemble à la hâte ses troupes et vole au secours des siens. Martel ne l'attendit point. Il laissa le baron de Mayenne continuer seul une lutte inégale, qui ne pouvait se terminer que par la soumission de ce dernier. Le Bastard était d'autant plus irrité contre lui qu'il le connaissait pour l'instigateur de la lutte engagée. Geoffroy de Mayenne dut aller trouver son vainqueur jusqu'au fond de la Normandie, désarmé, et lui prêter tous les serments qu'un sujet doit à son chef.

Cet événement est placé avec précision par Guillaume de Poitiers, dont le récit présente une suite chronologique assez régulière, entre le combat de Mortemer, commencement de 1055, et le mariage de Guillaume le Bastard, 1056. C'est donc en 1055 que fut bâti le château d'Ambrières. Guillaume de Jumièges, autre chroniqueur du duc de Normandie, semble placer le fait après la prise de Domfront et d'Alençon qui eut lieu en 1049. Mais son récit

est moins suivi. Les historiens plus modernes, Le Corvaisier surtout et Jean Nagerel, chanoine de Lisieux, ont brouillé tous les faits, multipliant les incidents, rapportant les mêmes textes à plusieurs dates. En réalité il n'y a rien dans les documents contemporains que ce qu'on vient de lire. Il est bien vrai qu'Orderic Vital fait lui aussi intervenir le nom d'Ambrières dans son histoire et qu'il affirme que Guillaume le Bastard prit Ambrières après s'être rendu maître du Mans en 1064 et avant d'attaquer Mayenne où Geoffroy de Mayenne, son principal adversaire, s'était réfugié, *Ambreras oppidum ejus cepit*. Guyard de la Fosse fait justement observer que si le Bastard prit Ambrières en 1064 c'est donc qu'il avait cessé de le posséder. On ne voit pas pourtant qu'il ait été reconquis sur lui par Geoffroy de Mayenne, car ce qu'on lit dans Le Corvaisier (p. 358), qu'une tentative aurait été faite dans ce but en 1063, est le résultat d'une fausse interprétation du texte qui se rapporte évidemment à l'expédition infructueuse de Geoffroy Martel en 1055. On pourrait supposer que le duc normand aurait restitué Ambrières au baron de Mayenne après sa soumission, Mais je crois plutôt que Orderic Vital, qui écrivait près d'un siècle après les événements, aura rapproché à tort les prises des deux villes, car d'une part, il ne parle pas ailleurs de l'occupation d'Ambrières en 1055, et les autres chroniqueurs, plus voisins des événements, ne disent rien de la reprise de la ville en 1064.

Soixante-dix ans plus tard, après la mort de Henri I, dont il avait épousé la fille, Geoffroy Plantagenêt entreprend de disputer le trône d'Angleterre et le duché de Normandie à Étienne de Boulogne, et pour s'attacher Juhel de Mayenne, il lui donna d'accord avec Mathilde, sa femme, les places de Gorron, du Châteauneuf et d'Ambrières, 1135. Cette possession ne fut pas de longue durée. Henri II, fils de Geoffroy Plantagenêt, se fit restituer les trois places (janvier 1162) ; mais en 1198, Juhel de Mayenne, fils du précédent donataire, obtint une nouvelle investiture d'Arthur de Bretagne dont il défendait la cause contre Jean-sans-Terre, et Philippe-Auguste ratifia cet acte en 1199 à Mont-Landon. Quand il fit sa paix avec Jean-sans-Terre, en 1201, le seigneur de Mayenne donna en otage le fils du gouverneur d'Ambrières, Jean Chambrier. Les châteliers ou retranchements en terre qu'on voit encore plus ou moins bien conservés à l'Ile-du-Gast, au Domaine de Saint-Loup-du-Gast, à Gesnes, même commune, sont sans doute des vestiges des sièges et des faits d'armes dont Ambrières fut l'objectif à l'époque normande de son histoire. Ainsi Sainte-Suzanne et Ambrières, ces deux petites cités que visita le célèbre Bastard, ont conservé des témoins encore visibles de son passage. — Les possessions de l'évêché du Mans à Ambrières, le manoir épiscopal dont il ne restait plus que des ruines en 1406, ne seraient-ils point dus à la générosité de Guillaume le Conquérant envers les évêques qui furent presque toujours ses partisans, et dont l'un, Gervais, se retira près de lui pour se soustraire au mauvais vouloir des partisans du comte d'Anjou. Guillaume de Passavant, évêque du Mans, se rencontre deux fois à Ambrières avec de hauts personnages. En 1168, il y confirme à l'abbaye de Savigny toutes ses possessions en présence des principaux dignitaires de l'église du Mans. Plus tard (1179-1182), il signe l'acte par lequel Guy de Laval s'acquittait d'une restitution envers le prieuré d'Arquenay. Parmi les témoins se trouvaient l'abbé de Clermont, Juhel de Mayenne et ses fils. Le chapitre de Saint-Julien possédait aussi à Ambrières des dîmes données ou vendues en 1275 par Guillaume Geré, chevalier, et Mabile, sa femme ; de 20 l. qu'elles étaient estimées à l'origine elles s'élèvent à 120 l. en 1560, à 360 l. en 1710, à 2.300 l. en 1763. — Dès la première période de la guerre de Cent Ans les misères commencent. Jean Duchemin, traître passé aux Anglais, eut ses biens d'Ambrières, Cigné et Ceaulcé confisquée. Charles, fils du roi Jean prisonnier (1357), en appliqua d'abord le produit à la construction du château de Saint-Ouen, près Paris, puis les donna pour moitié à Jean Varenne, clerc et notaire du roi, son père. En 1406, on décide de détruire complètement les ruines de la maison des évêques du Mans à Ambrières, parce qu'elle est sans défense en rase campagne. Ambrières est confisqué au profit de Jean de Montgommery par les Anglais, 1423. — Les habitants sont obligés de prendre des lettres collectives de sauvegarde des Anglais de la garnison de Mayenne (janvier 1434). On signale un engagement entre les Anglais et les Français à Ambrières, la même année 1434. Les désordres de la soldatesque étaient aussi redoutables

pour les habitants que les batailles, témoin la confession d'un nommé Raoulet Chantel, qui, par « tentation diabolique » avance-t-il, frappait, violait ou enlevait les femmes, et ne vivait que de vols et de rapines.

Les guerres de religion furent au siècle suivant l'occasion de nouveaux désastres. De Domfront, les huguenots de Montgommery, sous la conduite d'Ambroise Le Hericé, ravageaient tous les environs, 1574. La mort de René de Salaines, écuyer de la paroisse de Cigné, arrivée devant le château d'Ambrières au mois d'août 1590, est peut-être l'indice d'un combat, d'un siège dont on ignore les circonstances. Au mois de mars 1592 les bandes anglaises envoyées par Elisabeth d'Angleterre passent à Ambrières, dont les habitants s'enfuient à Mayenne. Ces mêmes troupes après s'être fait battre à Craon (23 mai), et s'être refaites à Vitré, revinrent à Ambrières au nombre de huit cents hommes, sous les ordres du sergent-major de Oisnesil, se portant à la rencontre d'un renfort qui leur venait par la Normandie. Elles séjournèrent quinze jours aux alentours de la ville. C'est là que Boisdauphin avec les petites garnisons de Dol, Fougères, Château-Gontier, Craon et Laval, vint les surprendre, le 29 septembre, et les tailler en pièces ; quatre cents hommes tués, le sergent Oisnesil prisonnier, sept drapeaux enlevés, furent le brillant résultat de cette journée qui avait coûté aux Ligueurs deux cents hommes tués ou blessés. Elisabeth disait « n'avoir pas, pendant tout son règne, perdu un si grand nombre d'enseignes. » — En 1792, la persécution religieuse accompagnée de vexations odieuses sévit à Ambrières. On conduit les catholiques, hommes et femmes à la messe de l'intrus, sur une solive hérissée de pointes ou sur « monsieur le bouc », on leur coupe les cheveux pour les désigner aux insultes de la populace, en attendant qu'on massacre leurs prêtres. Les auteurs de ces actes sauvages sont à peine réprimandés par l'administration centrale. Les persécutés se révoltent enfin ; Alexandre Billard (V. ce nom) se met à leur tête, désarme les gardes nationales et avec ses audacieux compagnons forme, en 1795, le noyau de la division d'Ambrières, la mieux aguerrie de l'armée de Frotté, et qui compte jusqu'à mille hommes, recrutés pour la plupart dans la contrée. Sous les ordres de Charles-Nicolas Saint-Paul de Lingeard, dont Billard était le second, elle étendait son action jusqu'à Domfront, Juvigné-sous-Andaine, Prez-en-Pail, Villaines, Gorron, Mayenne. Les officiers étaient Papouin, fils du meunier du Gué-de-Loré, Thomas Cosseron de Charchigné, François Chatelier, dit *la Fleur*, de Niort, Migoret-Lamberdière, les trois frères Fortin de Saint-Loup-du-Gast, et en 1799, Châteauneuf, Grangeré, Deslaurières. Ambrières fut souvent le centre des opérations de Frotté. On l'y trouve à demeure en novembre 1795, en février et avril 1796. Les administrateurs du canton n'osaient souvent exercer leurs fonctions. Les représailles des Chouans contre les mesures exceptionnelles dont ils étaient l'objet furent quelquefois cruelles. Le 9 mars 1799, à 9 heures du soir, quinze à dix-huit hommes pénètrent dans la ville, massacrent le corps de garde, saisissent le commandant de la garde nationale, tuent sous ses yeux ceux dont ils avaient décrété la mort et l'égorgent le dernier. Les familles suspectes étaient jetées dans les prisons de Laval ou transportées à Rochefort. De juillet 1799 à février 1800, les Chouans de Frotté sont les maîtres à Ambrières dont l'administration se transporte à Mayenne ; ils se font payer régulièrement les fermages des biens nationaux, font des réquisitions et exigent une contribution de 300 fr. sur toutes les familles dont les fils sont enrôlés dans la garde mobile. Frotté désarma le dernier. — Le choléra se déclara à Ambrières le 13 février 1866, fit dix-neuf victimes en quelques jours. Deux sœurs d'Évron vinrent soigner les malades que visitèrent Mgr Wicart et le préfet de la Mayenne. Le 28 eut lieu une procession générale en l'honneur de Saint-Roch, qui marqua la fin du fléau. — En 1874, les derniers postes de l'armée de Chanzy étaient établis au Pont-Landry, à la limite N. de la commune.

Procureurs-syndics

Dans les localités qui n'avaient pas de municipalités, c'est-à-dire dans toutes les paroisses rurales et même dans les petites villes, les fonctions correspondantes à celles des maires étaient dévolues à un procureur syndic, élu par le *général des habitants*, de deux en deux ou de trois en trois ans. Je puis donner, comme prélude de celle des

maires, une liste assez longue de procureurs syndics d'Ambrières — René *Guyard*, qui sort de fonctions 1627. — Michel *Féron*, 1628. — Michel *Lelouable*, sieur de la Basillaye, 1629. — René *Richard*. — Brice *Cochon*, sieur de la Thébaudière, 1639. — Jean *Renaud*, 1671. — Jean *Bonnieust*, 1682. — Guy *Gérault*, 1697. — François *Ridereau*, 1699. — Émery *Girault*, 1704. — François *Guyard*, 1711. — René *Lebourdais*, 1716. — Charles *Deromaigné*, 1729. — Jean-François *Romaigné*, sieur de la Moricière, 1733. — Guillaume *Coignard*, 1752. — Mathieu *Deslandes*, 1760. — Charles *Guesdon*, sieur du Coudray, 1766. — Jean *Vaugeois,* chirurgien, 1774. — Ambrières, déclaré canton par la Constitution de l'an III, eut une administration municipale composée de tous les agents nationaux des communes qui en dépendaient. Ce régime dura jusqu'à la Constitution de l'an VIII qui établit les municipalités telles qu'elles existent actuellement.

Maires

Maires : Michel-René *Guesdon*, ancien avocat au siège de la baronnie, 1790. — François-Jean *Boutros*, chirurgien, élu le 14 novembre 1792. — Léon *Lepescheux*, 19 juin 1800. — Jean *Boutros*, pour la seconde fois, 1807. — Pierre *Cheux*, notaire impérial, qui cesse ses fonctions en 1813. — Pierre-Charles-René *Cheux*, fils du précédent, 30 mai 1813. — René *Renault*, propriétaire, 30 septembre 1815. — François-Louis *Briand*, 30 mars 1817. — Julien *Michel*, 28 septembre 1830. — Nicolas *Morice*, docteur en médecine, 4 septembre 1832. — François-Louis *Lottin*, né à Saint-Domingue d'un père originaire d'Ambrières et d'une Américaine, 19 novembre 1837. — Zacharie *Morice*, septembre 1845-1870. — Auguste *Griois*, 1870-1878. — *Renaud*, 1878-1884. — *Foccard*, 1884-1895. — *Martin*, 1895-1898.

Sources et Bibliographie

Le plus ancien registre de la municipalité commence à fructidor an IV.

M. Almire Bernard a laissé un volume manuscrit sur Ambrières, où il exerça longtemps comme notaire, V. à la bibl. de Laval. — Guillelmus Pictaviensis, édit. Migne, *Patrologie*, CXLIX, p. 1231. — Guillelmus Calculus, *ibid.*, p. 859. — Reg. par. qui datent. de 1634. — La fabrique et l'hôpital possèdent des titres nombreux et utiles. — *Insin. eccl.* pour les curés et chapelains. — Mss. de l'abbé Esnault. — Arch. nat., R/5 383 ; X^{1a} 4851, f. 191. — R/5 387, f. 2311 ; O^{1} 27 ; R/5 393, f. 192 ; E 825, p. 69 ; JJ 174, f. 78, 79 ; 86, f. 30 ; 89, f. 229 ; P 1334/4, f. 142, 144 ; F 7, 3241 ; KK 324. — Arch. de M.-et-L., G. 349 ; C 127, 418. — Bibl. nat., cab. des titres, 1041, p. 948 ; f. fr., 18.944, f. 270. — *Hist. de Mayenne. — Journal de Mayenne*, 13 avril et 3 juillet 1865. — Baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*, art. Mayenne. — *Mayenne pittoresque*, p. 49. — Cab. Garnier. — Arch. du chap. du Mans, B 22. — Arch. de l'évêché du Mans. — *Commission hist. de la Mayenne*, IV, 68 ; II, 28. — *La Sicotière, Hist. de Frotté, passim*. — *Revue du Maine*, XXIII, p. 234. — Titres du chât. de Torcé (Cigné).